

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2022-07-05

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 5 juillet 2022 à 19 h, salle du conseil, 4765 chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

Mme Kyanne Ste-Marie, directrice générale, est aussi présente.

MEMBRES ABSENTS :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 juin 2022
4. Période de questions
5. PIIA – 4820, chemin de Capelton
6. PIIA – 5595, chemin Horsefall
7. Règlement 2022-10 zonage – avis de motion
8. Règlement 2022-10 zonage – premier projet
9. Régie incendie – Règlement d'emprunt 2022-03
10. Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)
11. Entente avec la Croix-Rouge – amendement et prolongation
12. Niveleuse - réparation de la transmission
13. Balises pour voies multifonctionnelles
14. Traverse lumineuse chemin de Hatley Centre
15. Relais Desjardins du lac Memphrémagog
16. Lutte contre le myriophylle à épis
17. Adoption des comptes à payer
18. Correspondance
19. Divers
20. Deuxième période de questions
21. Clôture de la séance

22-07-05.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h 03 et déclare la séance ouverte.

22-07-05.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 7 juin 2022 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.04

PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

22-07-05.05

PIIA – 4820, CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 4820, chemin de Capelton, lot 4 029 996;

ATTENDU QUE le Règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le Règlement 2000-13;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale au 4820, chemin de Capelton, lot 4 029 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.06

PIIA – 5595, CHEMIN HORSEFALL

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation, pour une voie d'accès, a été déposée pour la propriété située au 5595, chemin Horsefall, lot 6 264 771;

ATTENDU QUE le Règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet, parce que les travaux visés sont situés dans des pentes de 15% à 30%;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le Règlement 2000-13;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aménagement d'une voie d'accès au 5595, chemin Horsefall, lot 6 264 771.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.07

RÈGLEMENT 2022-10 ZONAGE – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Danielle Côté que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2022-10 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

22-07-05.08

RÈGLEMENT 2022-10 ZONAGE – PREMIER PROJET

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

D'ADOPTER le premier projet du Règlement 2022-10 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.09

RÉGIE INCENDIE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-03

ATTENDU le Règlement 2022-03 adopté par la Régie incendie Memphrémagog Est le 20 juin 2022 et décrétant une dépense relative à l'achat d'un camion autopompe citerne;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2022-03 de la Régie incendie Memphrémagog Est relatif à l'achat d'un camion autopompe citerne.

La période d'amortissement du prêt est de 15 ans, dont la quote-part de la municipalité du Canton de Hatley est de 13,60 % ou 107 440\$ conformément à l'Annexe C du règlement d'emprunt reproduit ci-dessous. Une copie du règlement est disponible au bureau de la Régie incendie Memphrémagog Est durant les heures d'ouverture normales.

Annexe C

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres de la Régie Memphrémagog sont d'accord pour considérer le cumul de trois (3) années de RFU bâtiment taxable et non-taxable dans le calcul des quote-parts plutôt qu'une seule année, comme le prévoit l'entente;

Une répartition des quotes-parts tel que le prévoit l'entente, à savoir 50% basée sur le RFU bâtiment taxable et non-taxable tel que fourni par la firme JP Cadrin en septembre 2021, 2020 et 2019 et 50% basée sur les risques.

Contribution des municipalités : 790 000 \$		
Ayer's Cliff	8,43 %	66 597 \$
Hatley	7,24 %	57 196 \$
Canton de Hatley	13,60 %	107 440 \$
North Hatley	5,76 %	45 504 \$
Sainte-Catherine-de-Hatley	18,99 %	150 021 \$
Ogden	7,28 %	57 512 \$
Stanstead	13,59 %	107 361 \$
Canton de Stanstead	14,66 %	115 814 \$
Stanstead-Est	5,93 %	46 847 \$
Barnston-Ouest	4,52 %	35 708 \$
Total des quote-parts		790 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.10

PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hatley a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

ATTENDU QUE le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 23 450 \$ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 23 450 \$;

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU QU'afin de déposer une demande d'aide financière, la Municipalité du Canton de Hatley doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Hatley autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale, Madame Kyanne Ste-Marie, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.11

**ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE – AMENDEMENT ET
PROLONGATION**

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter la Municipalité en cas d'un sinistre mineur ou majeur;

ATTENDU l'entente de la Croix-Rouge pour une période de 3 ans, du 10 octobre 2019 au 10 octobre 2022, en vertu de la résolution 19-10-07.13;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge proposera, d'ici un an, une nouvelle version de l'entente Services aux sinistrés et souhaite par le fait même amender et prolonger l'entente actuelle;

ATTENDU l'amendement no. 1 à l'entente Services aux sinistrés proposé par la Croix-Rouge ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'amendement no. 1 proposé par la Croix-Rouge incluant une contribution annuelle passant de 0,17 \$ à 0,18 \$ per capita;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer ledit amendement no.1 à l'entente avec la Croix-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.12

NIVELEUSE - RÉPARATION DE LA TRANSMISSION

ATTENDU le bris de la transmission de la niveleuse Volvo 2007, acquise usagée en mai 2020;

ATTENDU l'offre de service de Trans-Québec Diesel incluant une garantie de 12 mois et livrable dans un délai de 15 à 20 jours;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de Trans-Québec Diesel à 32 738 \$ plus taxes pour la rénovation complète de la transmission de la niveleuse;

D'AFFECTER ce montant au fonds de roulement dédié à la voirie de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.13

BALISES POUR VOIES MULTIFONCTIONNELLES

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit installer des balises sur le chemin de Hatley Centre, entre le Club de Golf de North Hatley et le chemin de Hatley Acres afin d'y aménager une voie piétonnière;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit installer des balises sur la rue Belvédère sud, entre le chemin d'Haskell Hill et la rue Bergeron; afin de sécuriser la voie multifonctionnelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de Develotech pour 70 balises incluant les ancrages et le transport à 7 174 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.14

TRAVERSE LUMINEUSE CHEMIN DE HATLEY CENTRE

ATTENDU la présence de nombreux marcheurs dans le secteur du Club de golf de North Hatley, sur le chemin de Hatley Centre;

ATTENDU le projet de corridor piétonnier sécuritaire entre le Club de golf de North Hatley et le chemin de Hatley Acres;

ATTENDU l'offre de Signel Services inc. pour une signalisation lumineuse de traverse de piétons fonctionnant à l'énergie solaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de Signel Services inc. à 3 823,34 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.15

RELAIS DESJARDINS DU LAC MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU QUE la 16^e édition Desjardins du Relais du Lac Memphrémagog, une course à pied à relais par équipes sur une distance de 103 km, aura lieu le 17 septembre prochain;

ATTENDU QUE cet événement est la principale source de financement de la fondation Christian Vachon, qui vise à soutenir la persévérance, la réussite éducative et le développement des enfants de familles plus vulnérables de notre région;

ATTENDU QUE le ministère des Transports oblige les organisateurs à obtenir une résolution des municipalités autorisant la tenue de l'événement sur les chemins publics;

ATTENDU QUE le parcours emprunte, au Canton de Hatley, les chemins du Lac, de Hatley Acres et de Hatley Centre;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER la 16^e édition Desjardins du Relais du Lac Memphrémagog sur les chemins publics du Canton de Hatley incluant les chemins du Lac, de Hatley Acres et de Hatley Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.16

LUTTE CONTRE LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS

ATTENDU la présence dans le lac Massawippi du myriophylle à épis, l'une des plantes aquatiques exotiques envahissantes les plus répandues au Québec;

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

ATTENDU les impacts environnementaux, sociaux et économiques du myriophylle à épis : diminution de la diversité des plantes aquatiques, modification des populations de poissons, perte d'usages (baignade, canot-kayak-pédalo, pêche, navigation, etc.), obstacle à la vente des propriétés;

ATTENDU l'efficacité de la prise en charge du dossier de la moule zébrée, une autre espèce envahissante, par la Régie du Parc régional Massawippi

ATTENDU la sensibilité de la Régie aux défis posés par la présence du myriophylle à épis dans le lac Massawippi;

ATTENDU le rôle clé de la Régie dans tout dossier de concertation environnementale concernant le lac Massawippi;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ ET RÉSOLU

DE PROPOSER à la Régie du Parc régional Massawippi de prendre en charge la planification et la coordination des prochaines actions municipales communes de lutte contre le myriophylle à épis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	
202200264 à 202200324	43 917.59 \$
Chèques fournisseurs	
202200494 à 202200588	466 868.87 \$

PAR CONSÉQUENT

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 6 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

22-07-05.18

CORRESPONDANCE

22-07-05.19

DIVERS

22-07-05.20

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

22-07-05.21

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **PATRICK CLOWERY** propose la clôture de la séance à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale